

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1862.

### Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de 345,000 francs.

(Voir les N° 177 et 201 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SPITAELS, Président; WINCQZ, BARON MAZEMAN DE COUTHOVEN,  
STIELLEMANS, BARON DE LABBEVILLE, BARON DE GILLÈS DE S'GRAVENWESEL,  
BARON DE WOELMONT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Il est demandé, par M. le Ministre des Travaux Publics, 1° un crédit de fr. 340,000, destiné au redressement des parties de routes qui traversent les fortifications des places aujourd'hui démantelées; ces villes sont :

a) Nieuport . . . . .	fr. 10,000
b) Mons. . . . .	240,000
c) Charleroy . . . . .	50,000
d) Namur . . . . .	50,000
Total. . . . .	<u>fr. 340,000</u>

Ce crédit étant parfaitement légitimé par son objet, votre Commission émet un vœu favorable à son accueil. Il en est de même relativement à la seconde partie du crédit, qui s'élève au chiffre de 35,000 francs, et est destiné à la reconstruction de deux aubettes pour le service de la douane, l'une au quai de Van Metteren, l'autre à la grande barrière de Lommel, à Anvers.

Votre Commission propose donc l'allocation du crédit de 345,000 francs demandé à l'unanimité de ses membres.

*Le Président,*  
FERD. SPITAELS.

*Le Rapporteur,*  
BARON DE WOELMONT.